

Le centre médical Michel Borio

Le centre mutualiste et tous ceux du département sont en grande difficulté.

Dossier

Textes/photos : N. Chayne/M. Rodriguez



« Mon centre de santé : j'y tiens, je le soutiens »

Dossier

Le comité de soutien du centre M. Borio revendique auprès de l'État un financement pérenne pour un établissement à but non lucratif, reconnu d'utilité publique et d'intérêt général

Il y a urgence

Notre système de santé et de protection sociale vit depuis des années un cataclysme silencieux qui pénalise les populations modestes: déremboursements de médicaments, dépassements d'honoraires, forfait hospitalier, franchises médicales, fermeture d'hôpitaux et réduction du nombre de lits, privatisations, démantèlement de la sécurité sociale... Se soigner correctement devient un luxe. Au point de se demander si cette liste ne camoufle pas une course à la rentabilité et une opportunité financière pour les grandes firmes médicales privées. La énième loi gouvernementale Hôpital-Patients-Santé-Territoires précise l'orientation mercantile du dispositif sanitaire public. Nos hôpitaux, maternités, centres d'IVG, et maintenant nos centres mutualistes sont en ligne de mire d'une dégradation qui porte atteinte aux patients et au personnel. Les plus riches pourront se soigner correctement, pour les autres, l'espoir s'amenuise... Présidente de l'association des diabétiques, Madame Zahaf souligne avec émotion la difficulté financière de plusieurs de ses adhérents pour accéder aux soins que leur état de santé nécessite: « Beaucoup vont uniquement là où on pratique le tiers payant et là où on n'exerce pas de dépassement d'honoraire ». La réalité est telle, l'affaiblissement du pouvoir d'achat et l'augmentation du coût de la santé pous-



sent plus de 23 % de la population française à renoncer ou reporter consultations, interventions chirurgicales, soins dentaires ou achats de médicaments: « J'ai retardé une opération de la cataracte, car ma retraite ne me permet pas un dépassement d'honoraire. En plus, ce principe est si injuste... » déplore une personne âgée venue défendre son centre mutualiste en danger: « Port de Bouc sans le centre M. Borio? C'est comme si on nous coupait un bras, déjà qu'on a perdu le labo... » Personne ne veut croire aux menaces qui planent sur l'avenir du centre mutualiste. Pourtant, faute de financements publics, 11 centres du département, dont M. Borio, connaissent des difficultés budgétaires inquiétantes. Situation complètement surréaliste où, d'un côté, l'État reconnaît les centres mutualistes « d'utilité publique et d'intérêt général » et de l'autre, ne les finance pas. C'est dans ce contexte absurde que le personnel du centre doit établir les dossiers du tiers payant, tâche relevant de la sécurité sociale, sans contrepartie financière de l'État. De même, le centre mutualiste qui

accueille toute la population, ne doit son financement qu'aux seuls mutualistes.

De la médecine sociale

La Mutuelle France Sud gère le centre M. Borio, et se prononce pour une médecine sociale, ouverte à tous. Attentive et solidaire des patients, elle adapte sa structure aux besoins de la population, notamment à travers l'évolution technologique du matériel médical. Avec la pratique d'une médecine d'équipe, pluridisciplinaire, et le savoir faire d'un travail partenarial, le centre mutualiste M. Borio témoigne de pratiques médicales au service de tous et de chacun, dont on mesure aussi l'importance dans le dossier de l'amiante et plus généralement des maladies professionnelles. Doit-on, au détriment de la qualité des soins, demander à une telle structure de se plier aux lois de la rentabilité pour survivre? Inimaginable pour l'ensemble du personnel qui veut favoriser une santé humaniste, incompatible avec l'obligation de chiffres d'affaires et de bénéfices. Lors de la constitution du comité de soutien pour la défense du centre, le docteur Croq livrait ses inquiétudes: « Exiger la multiplication d'actes et le travail au rendement, c'est mettre un terme à la mission sociale sur laquelle nous nous sommes engagés, c'est-à-dire au service de la santé de toute la population. Comment traiter un patient sans avoir le temps de lui attribuer toutes les attentions qu'il nécessite? La santé, ça ne se bâcle pas. J'ai choisi de travailler depuis les années 80 dans un établissement à but non lucratif, qui place la santé de la population au centre de toutes ses préoccupations. Je n'imagine pas le contraire ».

En comité de soutien

Dès la menace de fermeture connue, plusieurs actions ont été entreprises. Elles rappellent au Grand conseil de la Mutualité les valeurs défendues par le mouvement mutualiste et exigent de l'État: « un financement pérenne des centres de santé mutualistes, qui garantisse son existence et son avenir. S'agissant d'un établissement reconnu d'utilité public et d'intérêt général, l'État doit être le garant de son financement ». Les usagers, professionnels de la santé, syndicats et élus ont créé des comités de soutien, dont celui de Port de Bouc et revendiquent la tenue d'une table ronde avec l'agence régionale de la santé autour du thème: « À mission de service public, financements publics ». Les membres du bureau ont désigné le maire de la ville comme présidente de ce comité de soutien local. Madame le maire mettait en avant « les valeurs mutualistes et la nécessité d'engager des moyens d'actions efficaces et concertés pour obtenir des financements publics qui, pour aujourd'hui et pour demain, assurent la sauvegarde du centre mutualiste, les soins de qualité pour tous les usagers et le maintien des emplois ».

53 % des habitants fréquentent le centre M. Borio

Au milieu des années 60, Port de Bouc et sa région proche souffraient d'un désert sanitaire. À la fermeture des Chantiers navals, l'association nouvelle des « Amis de la médecine sociale » émit l'idée d'acheter les locaux de leur dispensaire en rassemblant les fonds d'une structure médicale pour tous. Les 15 millions d'anciens francs, « trésor de guerre » du CE des chantiers, engagèrent le financement du centre. Mais il fallait en trouver 36. Les Amis de la médecine sociale mobilisèrent tout Port de Bouc, les CE, les syndicats, les commerçants... L'argent fut prêté « sans intérêts et sans signature » et l'achat du bâtiment de la rue Gambetta acquis. Il abritait alors une maternité et fut aménagé pour l'accueil de médecins spécialistes puis, après la fermeture de la maternité en 1974, pour l'installation de généralistes. Avec le soutien de la Mutuelle, de la Ville, des mutualistes, d'autres aménagements suivirent: rénovation, extension, équipement en matériels, installation du premier échographe, aménagement électrique des fauteuils dentaires par des bénévoles, plus récemment, l'achat du spiromètre... Le centre s'est aussi révélé d'un appui incontestable dans la lutte contre les maladies professionnelles et dans l'accompagnement des patients, notamment atteints de maladies liées à l'amiante.

Avec la « mutuelle des travailleurs », les travailleurs optaient pour une médecine sociale, de prévention et de suivi médical de qualité. Ces valeurs ont toujours prévalu et le centre médical a souvent été à la pointe d'une médecine qui tient compte du contexte social et professionnel dans lequel évolue la population. Une médecine attentive à ses patients, sans échanges monétaires. Aujourd'hui, 53 % des Port de Boucains fréquentent le centre mutualiste 22, % d'entre eux sont mutualistes.